



Appel à candidature organisation du championnat de France Pro 2019

La Fédération lance un appel à candidature afin que ses organismes affiliés puissent, s'ils le souhaitent, s'investir dans un cadre conventionné pour organiser les rencontres (1/8, 1/4, 1/2 et finales) comptant pour le championnat de France Pro de la saison 2018/2019.

► Qui peut candidater ? Dans le respect des conditions exigées, sont concernés les associations qui respectent les conditions minimales pour organiser une manifestation publique de boxe (cf. règlements de demande de manifestation).

► Quand ?

En renvoyant à la fédération service compétition (nina.belgot@ffkmda.fr), ce document dument rempli avant le 16 novembre 2018.

► Modalités d'organisation.

Les détails sont stipulés dans la convention d'organisation en cas de réponse favorable de la fédération. Une réponse de principe est rendue après étude des dossiers.

► Conditions

Les combats comptant pour le championnat de France Pro doivent être organisés dans le cadre d'une compétition dédiée ou dans le cadre d'une manifestation sportive (type gala) autorisée par la FFKMDA.

Les 1/8 et 1/4 de finales doivent être organisés entre janvier et février 2018. Les 1/2 finales doivent être organisées entre mars et avril 2018.

Les finales doivent être organisées entre mai et juin 2018.



► Dispositions générales *Pour la fédération :

La fédération accompagne l'organisateur par le biais du service compétition en amont et le jour de la compétition.

La fédération communique sur la structure organisatrice. La fédération fournit les ceintures de champion (finales). *Pour l'organisateur :

L'organisateur fournit à la fédération en amont de la compétition tous les éléments et informations en lien avec le déroulement et le lieu de compétition (hôtels à proximité, accès, horaires de disposition de la salle etc.).

L'organisateur doit engager les démarches et s'assurer du respect des modalités de mise à disposition et d'utilisation du lieu de compétition auprès des autorités compétentes.

L'organisateur communique au niveau local sur la manifestation.

L'organisateur s'engage à respecter les procédures et réglementations en vigueur (cf. cahier des charges d'organisation et réglementation championnat Pro).

L'organisateur s'engage à assumer le coût financier de l'organisation tel que prévu dans la convention.

L'organisateur supporte le coût lié au déplacement, à l'hébergement et à la prime (quand il s'agit d'une finale) du combattant et de son coach au tarif fédéral en vigueur.

► Particularités des championnats pros

Les championnats Pro peuvent être organisés dans les disciplines suivantes, uniquement en combat senior (masculin/féminin), pour les licenciés possédant une licence « Pro ».

- - Boxe thaï-Muaythaï
- - K1 rules
- - Low kick
- - Full Contact
- - Pancrace



► Acte de candidature

Je soussigné, (nom/prénom responsable de l'association),

..... Souhaite candidater pour organiser un tour du championnat de France Pro dans la (ou les) disciplines ci-dessous (entourez votre choix ; 2 choix possibles maximum) :

boxe thai-muaythai	kick boxing	kick boxing	kick boxing	pancrace
	k1 rules	low kick	full contact	

-Dans le lieu ci-après (remplissez)

Ville				
Gymnase				
Date Approximative				
Nom Du Gala				

Fait à....., le..... Signature et cachet de l'association